Image not found or type unknown

Demande de changement de statut d'étudiant à vie privée et famili

Par **Diane Mohamed**, le **04/11/2016** à **01:13**

Bonsoir,
Je suis en France depuis maintenant 10 ans, je suis venu dans le cadre de mes études , mais malheureusement sans grande réussite. Mais depuis que je suis la je travail et déclare toujours mes impôts.
Je me suis marié en France l'année dernière avec ma compagne qui est aussi étranger, donc on nous remis un livret de famille.On a un garçon qui a aujourd'hui 20 mois et inscrit depuis deux ans dans une crèche.
J'ai par ailleurs mis en place une association pour venir en aide alimentaire pour les animaux de compagnie des personne démunie.
J'ai déposé une demande de changement de statut d'étudiant a vie privée et familiale.
La préfecture de cote d'or m'a octroyé un récépissé qui ne m'autorise pas a travailler en attendant que le préfet prenne une décision. et mon patron viens de me notifier que je ne peux pas travailler avec ce récépissé.
Ai-je droit au chômage avec ce récépissé étant donné que ça fait 8 ans que je travail en France. Peut on me licencier au motif que mon récépissé ne m'autorise pas a travaillé?
Je vous remercie d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés